

## **AGIR COPILOT**

Société à responsabilité limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Capital social : 200 000 €

Siège social : BOURG EN BRESSE (01000)

293 Avenue des granges Bardes

821 696 309 RCS BOURG-EN-BRESSE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**

### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 15 OCTOBRE 2025**

Le mercredi 15 octobre 2025, à 11 heures 30, les associées de la société AGIR COPILOT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société POP possédant 100 000 parts, représentée par Monsieur Julien DESBOTTES,
- la société HCB possédant 66 667 parts, représentée par la société Ineo SP, ayant pour représentant légal Madame Sandrine PIROUX,
- Madame Anne-Lise PUGLIESE possédant 7 500 parts sociales, représentée par la société Ineo SP, ayant pour représentant légal Madame Sandrine PIROUX,
- Monsieur Philippe BRAUD possédant 7 500 parts sociales, représentée par la société Ineo SP, ayant pour représentant légal Madame Sandrine PIROUX,
- la société Ineo SP possédant 7 500 parts sociales, représentée par Madame Sandrine PIROUX,
- la société AGIR TEAM DVLPT N. 2 possédant 4 793 parts sociales, représentée par Monsieur Julien DESBOTTES,
- Madame Valentine DESBOTTES possédant 6 040 parts sociales

soit les associés de la société représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DESBOTTES, co-gérant.

Le Cabinet BLANC & NEVEUX, Commissaire aux comptes titulaire est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Mise à jour des statuts consécutivement à des cessions de parts sociales,
- Nomination de Madame Valentine DESBOTTES en qualité de co-gérante .....
- .....
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

.....  
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte des cessions de parts sociales suivantes, à Madame Valentine DESBOTTES, réalisées ce jour :

- par la société Ineo SP : 1 620 parts sociales ;
- par Monsieur Philippe BRAUD : 1 620 parts sociales ;
- par Madame Anne-Lise PUGLIESE : 1 620 parts sociales ;
- par la société HCB : 232 parts sociales ;
- par la société POP : 348 parts sociales.

décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

**« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS- LISTE DES ASSOCIES**

*Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 €) ; il est divisé en DEUX CENT MILLE (200 000) parts sociales numérotées de 1 à 200 000, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune.*

*Les DEUX CENT MILLE (200 000) parts sociales qui composent le capital sont réparties comme suit :*

- *la société POP*

*Cent mille parts sociales  
numérotées de 1 à 18, de 31 à 100 012, ci..... 100 000 parts sociales*

- *la société HCB*

*Soixante-six mille six cent soixante-sept parts sociales  
numérotées de 19 à 30, de 100 013 à 166 667, ci..... 66 667 parts sociales*

- *Madame Valentine DESBOTTES*

*Six mille quarante parts sociales  
numérotées de 174 168 à 180 207 ci..... 6 040 parts sociales*

– Madame Anne-Lise PUGLIESE

*Sept mille cinq cents parts sociales  
numérotées de 166 668 à 174 167, ci ..... 7 500 parts sociales*

– Monsieur Philippe BRAUD

*Sept mille cinq cents parts sociales  
numérotées de et de 181 668 à 189 167, ci..... 7 500 parts sociales*

– la société Ineo SP

*Sept mille cinq cents parts sociales  
numérotées de 189 168 à 196 667, ci ..... 7 500 parts sociales*

– la société AGIR TEAM DVLPT N. 2

*Quatre mille sept cent quatre-vingt-treize parts sociales  
numérotées de 180 208 à 181 667 et de 196 668 à 200 000 ci..... 4 793 parts sociales*

*Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social*

*Deux cent mille parts sociales, ci ..... 200 000 parts sociales.*

*La société communique annuellement aux Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.*

*En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander au Haut Conseil du commissariat aux comptes ou à son délégué en matière d'inscription la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. La compagnie régionale des commissaires aux comptes à laquelle la société est rattachée est également informée de ces modifications. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme Madame Valentine DESBOTTES aux fonctions de cogérante de la société AGIR COPILOT avec effet en date de ce jour, sans limitation de durée, en adjonction des cogérants actuellement en fonctions savoir, Messieurs Julien DESBOTTES et Cyriac BABAD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés ou leurs représentants.

Pour extrait certifié conforme

Un co-Gérant

Julien DESBOTTES



**Bon pour acceptation des fonctions de gérante**

Valentine DESBOTTES

